

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2019 – DPAT / T-095

portant réglementation de la circulation routière

VOIE	R.D. 33
P.R.	PR 8 + 600 au PR 8+700
COMMUNES	ZETTING
NATURE DES TRAVAUX	Travaux de renouvellement de la couche de roulement (rabotage+ enrobés) sur les ouvrages d'art SG100 et SG101
DATES	• Du lundi 12 août à 8h00 au mercredi 14 août 2019 à 18h00
SYSTEME D'EXPLOITATION	Coupure et déviation générale de la circulation routière.
SIGNALISATION TEMPORAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • La signalisation de chantier et de coupure seront à la charge de l'entreprise LINGENHELD, sous contrôle du Département - UTT de SARREGUEMINES-BITCHE • La Signalisation de déviation sera à la charge du Département - UTT de SARREGUEMINES-BITCHE

**Le Président du Département de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411-8 et 411-25 ;
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982 ;
Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature ;
Vu le dossier d'exploitation ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

...

ARRETE

Article 1 : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

Mode d'exploitation :

- Les travaux seront réalisés hors circulation avec mise en place de déviations comme suit :

- **Itinéraire de déviation VL** : RD33 puis RD919 REMELFING via SILTZHEIM, HERBITZEIM, KALHAUSEN, puis WITRING, et vice versa.

- **Itinéraire de déviation PL** : RD33 puis RD19 SARREGUEMINES via RD662 vers ROHRBACH LES BITCHE via RD84 ACHEN, puis RD83 KALHAUSEN et RD33 WITRING, et vice versa.

Article 2 : Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;
M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;
M. le Directeur de l'Entreprise LINGENHELD à Dabo ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de SARREGUEMINES et aux Maires des Communes de ZETTING, REMELFING, GROS-REDERCHING, SINGLING, ACHEN, KALHAUSEN, et à la ville SARREGUEMINES, pour information.

METZ, le - 2 AOUT 2019

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT